

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Assemblée générale 2015

L'assemblée générale d'INFRI est planifiée pour le **mercredi 10 juin 2015**, à 17:30 à la Sensler Stiftung für Behinderte, à Tavel.

Réservez d'ores et déjà cette date dans votre agenda !



Le président de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle sera l'invité de cette assemblée et nous parlera du travail de cette commission et des défis de l'insertion des jeunes.

www.infri.ch

Le site web de notre association prend forme et s'adapte graduellement aux besoins.

Une nouvelle page est désormais consacrée à la présentation de chaque institution membre, avec un lien vers son propre site web (dans le **menu Institutions/Présentation**).

Cela permet des recherches avec accès direct pour les gens qui sont à la recherche d'information.

Merci de nous signaler les corrections éventuelles à apporter aux fiches des institutions.

OrTra santé-social Fribourg

L'ORTRA santé-social Fribourg est l'organisation du monde du travail du canton de Fribourg. Elle est le partenaire privilégié pour tout ce qui relève de la formation professionnelle initiale (secondaire II, apprentissages) et supérieure (tertiaire, niveau ES).

Les apprentissages permettent d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'Aide en soins et accompagnement (**ASA**) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e socio-éducatif (**ASE**) ou Assistant-e en soins et santé communautaire (**ASSC**).

Les membres de l'OrTra sont représentatifs des différents milieux d'insertion professionnelle de ces diplômé-e-s, aussi bien des employeurs (hôpitaux, EMS, institutions, crèches et garderie) que des employés.

L'OrTra organise, pour le suivi des apprentissages, les cours inter-entreprises, les procédures de qualification, ainsi que des formations continues.

Les projets prioritaires actuels de l'OrTra sont les suivants :

- analyse des besoins en personnel de santé pour l'avenir
- validation des acquis pour ASE
- réflexion sur le développement d'une filière ES pour les éducatrices de l'enfance
- développement de la filière ASA
- offres de perfectionnement pour les formateurs en entreprise
- ouverture d'une filière en emploi pour le bachelor infirmier

Actuellement, les membres INFRI suivants représentent notre association dans les organes de l'OrTra : Olivier Spang (INFRI) au comité, Thierry Bourquenoud (St-Louis) et Rita Bertschy (SSB) à la commission permanente « Social ».



CCT 2015



Classifications

Dans notre dernière édition, les changements de la CCT pour 2015 ont été présentés. Une information était manquante concernant le personnel avec un **diplôme d'enseignant-e d'école enfantine** (annexe 2c).

Cette classification a en effet été modifiée : ces enseignant-e-s effectuant désormais le même horaire que les enseignant-e-s de classe primaire, et le niveau de formation étant identique, la classification a été mise au même niveau en classe 18 (si l'horaire est plus léger, c'est le taux d'activité qui doit être modifié).

Formation continue

Les nouveaux articles sur la formation continue (art. 34 à 37) constituent une des grandes nouveautés de la CCT 2015, et suscitent beaucoup de questions.

Ces changements ne modifient pas de manière fondamentale la pratique précédente, mais sont plutôt une adaptation au fonctionnement de l'Etat.

Des **séances d'information/échanges** seront proposées prochainement aux directions pour clarifier les nouvelles pratiques et harmoniser l'application des dispositions en question.

Il manque des places !

Depuis plusieurs années, le phénomène s'aggrave et prend de l'ampleur : il y a un manque de places en ateliers et en foyers pour des personnes avec handicap qui sortent de l'enseignement spécialisé ! Cette situation devient dramatique, avec un déficit de places qu'on peut évaluer à **50** ! Les mesures structurelles et d'économies du canton sont à l'origine de l'aggravation du problème, en bloquant quasiment tous les projets de développement des institutions.

Certains des responsables de cette situation ont l'impression que les personnes avec handicap peuvent simplement retourner à la maison après leur scolarité. Dans la plupart des cas, c'est tout simplement impossible, et il est temps d'en prendre conscience pour corriger une situation qui devient intenable pour les jeunes adultes concernés et leurs parents.

Section INSOS-Fribourg

En 2014, INSOS a modifié ses structures et son organisation pour plus d'efficacité dans la défense du secteur professionnel. Cette réforme prévoit la création de sections cantonales ou régionales, et l'abandon de la section romande.

Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap

Dans la mesure où les institutions membres sont les mêmes, INFRI reprend dès 2015 le mandat de section fribourgeoise d'INSOS. Les statuts d'INFRI seront adaptés à cette nouvelle situation en 2016, à l'occasion d'une révision générale. C'est la **commission permanente habitat et travail** d'INFRI qui regroupe la plupart des institutions INSOS. C'est donc cette commission qui gèrera les principales activités la concernant pour Fribourg.

Réaction vive face au SSP

A diverses occasions, le Syndicat des services publics SSP monte des conflits institutionnels en épingle, et met en place une stratégie de dénonciation à la presse et aux député-e-s du Grand Conseil.

INFRI a interpellé récemment son partenaire social, la FOPIS (dont le SSP est membre), pour dénoncer cette stratégie qui n'apporte aucune solution et au contraire envenime les situations. Elle a également déploré que ce syndicat ne fasse pas appel à la commission arbitrale INFRI-FOPIS, organe prévu par la CCT pour traiter des conflits qui peuvent exister dans les institutions.

Cela constitue un manque de loyauté et une violation de l'esprit du partenariat social, et une menace sur ce même partenariat.